



Centre Kama

PROJET MEDICO-SOCIO-PEDAGOGIQUE

DES SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR ET RESIDENTIELS

Règlement d'ordre intérieur

Le Centre Kama

Table des matières

1. Identification _____	2
2. Objectifs et services offerts _____	2
3. Population accueillie _____	3
4. Organisation d'une journée-type _____	3
5. Structuration des activités _____	4
6. Notions d'intimité/hygiène et de choix _____	7
7. Projet d'inclusion _____	8
8. Informations relatives au personnel _____	11
9. Conditions d'admissions et période d'essai _____	13
Procédure et critères d'admission _____	13
Procédure et critères de réorientation _____	14
<i>Durant la période d'essai</i> _____	14
<i>Après la période d'essai</i> _____	14
10. Droits et obligations mutuels du bénéficiaire, de son représentant légal et du service _____	14
11. Absences _____	15
Absences pour convenance personnelle _____	15
Stages _____	15
12. Réclamations, suggestions et remarques _____	15
13. Assurances _____	16

1. Identification

« Le Centre Kama » SPRL
Rue du Bois Bourdon, 93-95
B-7080 Frameries

Date de l'autorisation de prise en charge décernée par AVIQ : 1er juin 2016.

2. Objectifs et services offerts

« Le Centre Kama » est un service résidentiel qui offre à des adultes présentant une déficience mentale un lieu d'hébergement et de vie à dimension humaine, intégré dans le paysage local. La durée du séjour n'est pas limitée dans le temps. La prise en charge est adaptée aux personnes disposant de deux niveaux d'autonomie : moyen et faible. La configuration du bâtiment est adaptée aux personnes peu autonomes ou à mobilité réduite (présence d'un ascenseur). La situation géographique (rurale mais proche de la ville de Mons) permet à la fois aux résidents de vivre dans un endroit calme et apaisant (le sentier de promenades RAVEL Frameries-Hornu passe non loin de la propriété), mais également de bénéficier des facilités de la ville (arrêt de bus à proximité pour se rendre vers le centre commercial, le cinéma, la piscine, le complexe sportif, etc.). A noter que l'ancien site minier Crachet Picquery à Frameries a été transformé en Parc d'aventures scientifiques (PASS), seul musée scientifique de la région qui invite à comprendre les sciences et les technologies en s'amusant.

Le Centre Kama est un bâtiment de 4 niveaux entouré d'un espace vert :

- Le **sous-sol** regroupe cinq locaux d'activités (d'un espace variant entre 20 et 40 m²), un espace buanderie, un vestiaire pour le personnel (séparation hommes/femmes), une cuisine ainsi que la réserve, deux salles à manger et le local de rangement. L'espace buanderie est divisé en deux parties : l'une pour laver et l'autre pour sécher et repasser le linge. Il y a également un accès à ce niveau sur l'espace extérieur pour les activités sportives et le jardinage. A noter qu'une piscine extérieure a été aménagée.
- Le **rez-de-chaussée** comprend une partie dite « administrative » : une salle de réunion/local des familles/secrétariat, le bureau de la direction, le bureau des éducateurs et des infirmiers, le vestiaire des résidents ainsi qu'une salle de jeux (billard et flipper). C'est également à ce niveau que les résidents peuvent se détendre (présence de quatre salons). La partie « hébergement » (projet d'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes) à ce niveau comprend 3 chambres doubles, une salle de bain, un vestiaire et une salle d'activités.
- Le **premier étage** se compose de 16 chambres doubles. Les personnes à ce niveau demandent plus d'attention au vu de leur pathologie (résidents « moins autonomes »). Deux salles de bains (selon le sexe) sont disponibles, ainsi qu'un local pour la literie. C'est à cet étage que se trouve le bureau de l'éducateur de nuit.
- Le **deuxième étage** comprend également 15 chambres doubles et 2 individuelles. Les personnes à ce niveau sont dites « autonomes ».

Les repas sont servis sur deux services (service pour les résidents « moins autonomes », service pour les résidents « autonomes ») dans deux réfectoires dont la vue donne sur le jardin.

Les activités proposées sont nombreuses et diversifiées. Elles sont conçues et choisies en fonction des capacités, des besoins, de l'âge mental et de l'âge réel du bénéficiaire. Comme déjà mentionné ci-dessus, deux groupes de résidents ont été identifiés : le groupe des résidents dits « moins autonomes » (niveau 1) et le groupe des résidents dits « autonomes » (niveau 2) qui sont hébergés sur des étages séparés. Le planning de la journée est tel que les deux groupes évoluent au sein du foyer à une demi-heure d'intervalle (lieu et timing d'activités décalés jusque 17h00 où les résidents se retrouvent pour partager les activités de soirée ensemble).

Notons que les résidents considérés comme « autonomes » ont la possibilité de s'inscrire chaque jour pour les activités du lendemain. Les résidents dits « moins autonomes » sont eux aidés des éducateurs pour réaliser ce choix.

Le Centre Kama veille à maintenir le réseau familial de chacun des résidents et ce, afin de contribuer à l'équilibre et au bien-être de la personne. A cette fin, des retours en famille sont régulièrement organisés par la structure et entièrement pris en charge par cette dernière.

L'accompagnement est effectué par une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs spécialisés, d'un chef éducateur, d'un médecin, d'un médecin psychiatre, d'un psychologue, d'infirmières, d'une pédicure, d'un kinésithérapeute, d'un orthophoniste.

Chaque résident a un éducateur référent qui aide la personne à être acteur de son projet individualisé d'accompagnement. Par ailleurs, chaque éducateur est référent pour une tâche ou activité, de sorte que tous les membres du personnel se sentent pleinement investis d'une responsabilité au sein du foyer et que tous participent à un accompagnement de qualité auprès des résidents.

Le Centre Kama et ses intervenants n'affichent aucune opinion politique, philosophique ou religieuse. Ils sont ouverts aux choix personnels des résidents et de leur famille, dans le respect d'autrui.

3. Population accueillie

Le foyer peut accueillir jusqu'à 70 résidents des deux sexes dès l'âge de 18 ans, dont 6 personnes de nationalité belge. Ils présentent une déficience intellectuelle modérée à sévère et disposent d'un niveau d'autonomie pouvant aller de moyen à faible. Ce niveau d'autonomie est objectivé par l'utilisation de l'Echelle Belge de Comportement Adaptatif (EBCA). Cette échelle est administrée annuellement à chaque résident.

4. Organisation d'une journée-type

7h00 à 09h30 : Repas (petit-déjeuner)/Hygiène

09h30 à 11h30 : Activités par niveaux d'autonomie

12h00 à 13h00 : Repas (déjeuner)/Hygiène

13h00 à 14h00 : Sieste et temps libre

14h00 à 16h00 : Activités par niveaux d'autonomie

16h00 à 17h00 : Repas (pause café, 2 services)

17h00 à 18h30 : Activités (niveaux d'autonomie mélangés) et temps calme

18h30 à 19h30 : Repas (dîner)

19h30 à 22h00 : Temps libre

22h00 à 08h00 : Nuit

5. Structuration des activités

Trois activités par jour sont planifiées pour les résidents vivant au sein du foyer : la première le matin, la deuxième l'après-midi et la troisième après la pause café. Elles sont organisées soit au sein de l'institution, dans les salles d'activités, soit à l'extérieur de la structure. Les activités proposées sont adaptées aux compétences des résidents accueillis.

Neuf groupes d'environ 6 voire 8 résidents sont gérés en parallèle pour les activités. Cinq groupes restent en activités au sein du foyer et quatre groupes sont en extérieur.

Les activités proposées sont adaptées aux compétences des résidents accueillis (en fonction du degré d'autonomie des résidents). Des activités centrées sur le bien-être de la personne (relaxation, snoezelen, promenades, etc.) mais également sur le maintien et le développement de l'autonomie sont principalement proposées aux résidents dits « moins autonomes ». Les personnes du foyer dites « autonomes » participent, entre autres, à des activités sportives telles que le judo adapté, le football, l'escalade, la piscine, etc.

Les activités sont réparties en quatre grands groupes :

1. Les *activités pédagogiques* visent à acquérir de nouvelles compétences cognitives, maintenir les acquis (alphabétisation, ferme pédagogique, hippothérapie, etc.) ;
2. Les *activités paramédicales* ont pour but essentiel d'améliorer l'autonomie au niveau de l'hygiène et l'alimentation, mais également le bien-être (esthétique, massages, etc.) ;
3. Les *activités sportives* ont pour objectifs le bien-être et la santé du résident (piscine, psychomotricité, fitness, football, basket, etc.) ;
4. Les *activités récréatives* (cinéma, city trips, promenades, bowling, etc.) visent la socialisation et la distraction.

Chaque résident sort du foyer au minimum une fois tous les jours.

L'activité qui est réalisée en fin de journée, après la pause-café, est souvent de type récréatif alors que celle en début de journée est plutôt pédagogique. Alors que les résidents dits « plus autonomes » (niveau 2) restent en atelier en matinée, les résidents dits « moins autonomes » (niveau 1) réalisent des sorties. Cette tendance est inversée en début d'après-midi (les résidents du niveau 2 sortent et les résidents du niveau 1 restent en atelier). A noter que si les deux niveaux sont scindés la plupart du temps, les résidents réalisent des activités communes en fin de journée en récréatif afin de maintenir les liens entre ces deux groupes, tout en gérant les écarts liés au niveau d'autonomie des deux groupes et l'hétérogénéité des pathologies. C'est également durant les activités en soirée qu'ont lieu le rangement du lieu de vie et la participation à la vie collective du foyer.

Les résidents dits « autonomes » participent activement à la planification de leurs activités pour la semaine suivante. Ils bénéficient d'un jour de congé par semaine (temps libre assisté). Neuf résidents réalisent une animation de conditionnement au sein d'une association de Ghlin (« Les Amis des Aveugles et Malvoyants »). Ils y exercent des activités d'horticulture, de réparation de chaises en osier, de pliage de cartons, etc. sous contrat de volontariat. Cette activité n'étant pas rémunérée, le foyer veille à gratifier les résidents en leur permettant de sortir seuls le vendredi après-midi, ou en leur offrant un restaurant mensuellement, etc. Les résidents dits « moins autonomes » bénéficient d'un encadrant paramédical supplémentaire lors des sorties.

Les activités phares du foyer sont

a. **L'activité « maintien des acquis »** : est proposée à l'ensemble des résidents du foyer qui ont été répartis selon leur niveau d'apprentissage (catégorisé comme faible, moyen, fort). Chaque groupe est géré par 4 éducateurs référents (dont une logopède/orthophoniste). L'ensemble des résidents participent à cette activité selon un horaire établi au préalable. Tous les trimestres, une réunion de suivi a lieu entre l'ensemble des éducateurs référents et le psychologue du foyer. L'objectif de cet atelier intérieur d'alphabétisation et de maintien des acquis, est de maintenir les connaissances et/ou aider à l'apprentissage de celles-ci. Diverses approches ludiques permettent également de stimuler les fonctions cognitives des résidents (mémoire, langage, orientation, calcul, etc.). Plus largement, les objectifs de ces activités sont les suivants :

- En général : Que les résidents gagnent ou maintiennent le plus longtemps possible **leur autonomie** et qu'ils puissent rester le plus longtemps en **contact avec la vie sociale**.
- **Atelier lecture, écriture, calcul** : Pour ce faire, une approche ludique est proposée aux résidents pour leur donner goût et plaisir de lire, écrire et compter, en fonction de leur potentiel cognitif.
- **Atelier mémoire** : Pour ce faire, une approche ludique est également utilisée et vise la stimulation des fonctions mnésiques en faisant travailler la mémoire et les fonctions cognitives (mémoire, attention, concentration, etc.). Divers jeux éducatifs et de société constituent nos outils de travail.
- **Atelier langage** : Pour ce faire, une approche ludique est suggérée aux résidents (mise en scène d'histoires, improvisation, écriture de scénarios, etc.) et vise le travail sur le vocabulaire, la syntaxe, la traduction en mots d'expériences, d'émotions, de situations vécues ou non, le développement des interactions, etc.

b. **Les activités sportives** : de la même manière que pour l'activité « maintien des acquis », les activités sportives sont proposées à tous les résidents du foyer qui ont été répartis selon leur niveau (faible, moyen, fort). Ces activités occupent la grande majorité du planning proposé aux résidents. Le choix est également important : natation (accès facile à la piscine de Boussu et de Colfontaine), hippothérapie (à l'écurie de Mirland à Frameries), psychomotricité et multisport (au centre omnisport Max Audain à Frameries), judo (à la salle Jean Louis Fresnel à Maubeuge), football et basket (au stade Saint-Lô à Saint-Ghislain), escalade (à face Nord à Mons), fitness (salle Newform à Jemappes), VTT et randonnées pédestres sur les circuits de la GR, etc. Les objectifs de ces activités sportives sont les suivants :

- Que les résidents améliorent **leur condition physique générale** et en particulier **la coordination motrice** (bénéfices physiques),
- Qu'ils puissent reconstruire **leur image du corps** (bénéfices psychologiques),
- Qu'ils améliorent **leur confiance et estime en soi** (bénéfices psychologiques)

c. **Les activités culturelles et artistiques** : la ville de Mons et la région du Borinage dispose de lieux d'animation divers : cinémas, théâtres, conservatoires, musées, médiathèques, centres culturels, etc. De plus, Mons étant une ville universitaire, des activités culturelles nombreuses et variées sont régulièrement organisées (théâtre, concerts, etc.). Ces activités sont quotidiennement proposées aux résidents. Des intervenants intérieurs et extérieurs proposent également des ateliers artistiques

pouvant déboucher sur un vernissage où les œuvres des résidents peuvent être mises en valeur ou sur une pièce de théâtre, des spectacles, des défilés de géants, etc.

Le Centre Kama participe également à un projet inter-foyer (avec les résidents d'un autre foyer du Carrosse, à savoir « Le Chat Botté ») visant à mettre sur pied diverses œuvres artistiques (peinture, sculpture, musique, chant, etc.) exposées lors de vernissages, d'expositions, de marchés de Noël, etc.

Les objectifs de ces activités culturelles et artistiques sont les suivants :

- Que les résidents se constituent une **culture personnelle** riche et diversifiée,
- Que les résidents qui ont un potentiel artistique développent et renforcent leur **pratique artistique**,
- Que les résidents puissent bénéficier d'un **contact direct** avec les artistes, les œuvres et les lieux d'art et de culture

d. **Les activités visant le bien-être et la promotion/l'éducation à la santé** :

- le Centre Kama sensibilise les résidents aux effets néfastes du tabac lors d'une activité de sensibilisation initiée au sein même de la structure par l'asbl Sept (Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme). Les objectifs de cet atelier sont les suivants :
 - Que les résidents arrivent à questionner leur **comportement tabagique** voire à le modifier,
 - Qu'ils renforcent leur **confiance en soi** et leur capacité à acter un projet, le maintenir et le voir aboutir
- L'atelier d'éducation à la « vie affective et sexuelle », animé par une psychologue et un éducateur (les deux sexes étant représentés), sensibilise chacun des résidents au respect de l'autre et permet à certains couples d'être accompagnés de manière individualisée par le psychologue du foyer. Les objectifs de cet atelier d'éducation affective et sexuelle sont les suivants :
 - Que les résidents acquièrent **une meilleure connaissance de leur corps et de son fonctionnement**,
 - Qu'ils soient capables de **reconnaître leurs émotions, leurs sentiments**,
 - Qu'ils acquièrent les **notions essentielles d'hygiène**,
 - Qu'ils adoptent des **comportements sociaux adaptés** en ce qui concerne leur corps et celui des autres,
 - Qu'ils évaluent leurs **possibilités** et leurs **limites** par rapport à une **vie de couple**.

e. **Le Snoezelen** : il s'agit d'une pratique de stimulation non-directive qui vise à éveiller la sensorialité de la personne stimulée grâce à une relation privilégiée. L'objectif est de donner du bien-être à la personne stimulée au travers du plaisir que lui procure l'activité dans laquelle elle est impliquée. La démarche est basée sur l'éveil de la personne stimulée au monde extérieur par le biais de son corps et de ses 5 sens.

Les objectifs de cette activité sont les suivants :

- Que les résidents puissent y **partager des moments** avec les autres (résidents et équipe) et des sensations, émotions dans une atmosphère de détente,
- Que les résidents puissent y **solliciter chaque sens** (ouïe, vue, toucher, odorat, goût) et prendre le temps de découvrir et d'explorer,
- Que l'équipe puisse extraire la personne handicapée de son milieu de vie rendu stressant par ses multiples stimulations désagréables pour lui **offrir un moment de calme et de sérénité**, empreint de stimulations douces et agréables.

f. **l'atelier informatique** : projet d'atelier avec mise à disposition pour les résidents d'une salle d'activités spécialement conçue à cet usage et munie de 4 postes fixes. Cet atelier permettra de faciliter certains contacts avec les familles qui peuvent difficilement se déplacer (webcam, e-mails, skype, etc.). Il permettra également de diversifier les apprentissages éducatifs par l'intermédiaire de jeux. Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- Que les résidents **se familiarisent avec l'outil informatique** (initiation à l'environnement Windows (utilisation des fichiers, etc.), utilisation du traitement de texte (écrire une lettre ou un texte), utilisation d'internet (faire une recherche sur le Web).
- Que les résidents **conçoivent avec l'aide de l'équipe éducative un journal** avec rédaction des textes (sur les sorties, les visites, les anniversaires, etc.) et insertion de dessins et de photos.

Pour l'instant, **l'atelier « aide aux courriers »** permet aux résidents qui n'ont plus du tout de contact avec leur famille d'échanger du courrier avec des résidents d'autres foyers du Carrosse. Dans ce prolongement, par l'intermédiaire du projet informatique, les résidents pourraient également échanger directement par mail ou via skype afin de consolider des liens d'amitié entre eux.

f. **Ferme pédagogique** : cet atelier est en cours de réflexion. L'idée est que les résidents pourraient nourrir des animaux de la ferme et développer une série d'apprentissages liés à l'utilisation des 5 sens. Cet atelier serait relié avec un autre atelier « jardinage » (y compris, potager). Dans l'attente de la concrétisation de ce projet au sein du foyer, les résidents se rendent déjà dans une ferme pédagogique dans la région d'Ath.

6. Notions d'intimité/hygiène et de choix

a. La gestion de l'intimité/hygiène :

Dans un souci de respect de l'intimité de chacun de nos résidents, l'infrastructure sanitaire du centre KAMA comprend un ensemble de 12 douches et de 2 baignoires réparties comme suit :

- Au rez-de-chaussée, nous disposons d'une douche et une baignoire adaptées.
- Au premier étage, nous retrouvons deux espaces sanitaires. Le premier composé de trois douches et le deuxième de deux douches et d'une baignoire adaptée.
- Au deuxième étage, nous disposons de deux salles de douche comprenant chacune trois douches.

Les douches sont toutes constituées de cabines individuelles munies d'un sas d'entrée avec porte oscillo-battante pour y accéder, permettant aux résidents de se déshabiller en toute intimité. Notons, que les portes oscillo-battantes se trouvant à l'entrée de chaque douche permettent également un accès facile au personnel si nécessaire.

Les notions de pudeurs et d'hygiène sont travaillées quotidiennement lors des toilettes par l'équipe éducative et les infirmières. De plus, les espaces sanitaires sont définis par sexe à chaque étage.

Enfin, un atelier « Vie effective et sexuelle » est organisé mensuellement dans le but d'appréhender, discuter et travailler la notion d'intimité avec les résidents. Lors de ce groupe de parole, les notions relatives à l'intimité ainsi que la pudeur sont envisagées grâce à différents supports comme des images, pictogramme, livres, etc.

b. **La notion de choix :**

Le concept de choix est abordé régulièrement au sein du centre, et ce dans plusieurs domaines :

- Au moment des douches nous mettons à disposition savons et shampoing, mais libre choix au résident s'il désire d'autres produits. À cet effet, les résidents disposent d'un espace de rangement personnel dans la salle de bain leur permettant d'y disposer les produits de toilette de leur choix.
- Tous les matins, les vêtements sont choisis selon leurs désirs avec aide et accompagnement des éducateurs.
- Le contenu du déjeuner n'est pas imposé. En effet, les résidents ont le choix des aliments. Les différents produits sont disposés sur un chariot et l'éducateur invite le résident à choisir ce dont il a envie.
- Concernant les relations avec la famille, nous favorisons toujours un maximum les contacts familiaux. Cependant, le résident est libre de décider de participer ou pas au retour famille ainsi que d'appeler quand il le souhaite cette dernière
- Les activités quotidiennes proposées sont réparties tout au long de la semaine dans une grille horaire fixe. Toutefois, récemment, nous laissons le choix au résident de décider dans la série d'activité journalière celles qu'il souhaite faire.
- Les résidents ont droit à une journée de « repos » semestriellement. Ils peuvent dès lors décider selon leur envie quand ce déroulera cette journée durant la semaine.
- Lors des courses se déroulant le lundi et le vendredi, les résidents sont invités à choisir ce qu'ils désirent et décident de leurs achats selon leurs envies.
- Un conseil des usagers a lieu un lundi toutes les deux semaines, en présence du directeur et du chef éducateur. Lors de ce moment, les résidents ont la possibilité d'exprimer des choix concernant leur lieu de vie
- Enfin chaque pensionnaire du centre a la possibilité de décorer sa chambre comme il le souhaite (il peut également y amener des biens personnels comme TV lecteur DVD, chaîne IFI, etc.).

7. Projet d'inclusion

Depuis peu, le centre KAMA a donné la possibilité à certains de ses résidents de vivre dans des appartements se situant à proximité du foyer (environ 10 minutes à pied), dans la ville de Frameries. Cette situation privilégiée permet à la fois aux résidents de bénéficier des facilités de la ville comme un petit centre commercial, une pharmacie, des arrêts de bus, etc., mais aussi de rejoindre aisément le foyer.

Le logement, d'une superficie de 150 m², dispose, à l'étage, d'un grand séjour lumineux, de trois chambres individuelles, d'une salle de bain avec baignoire et douche ainsi que d'une grande terrasse. Notons que l'habitation est équipée d'un téléphone que les résidents pourront utiliser en cas de questions, d'urgence, etc. Le rez-de-chaussée est

composé de deux salles spacieuses. Au départ, elles ne seront pas utilisées par les résidents.

Le choix des résidents concernés par ce projet a été longuement discuté en réunion pluridisciplinaire reprenant la famille et/ou le tuteur, la Direction, le Chef Educateur, la Responsable Psychopédagogique, le Coordinateur Pédagogique et la Psychologue du foyer.

Les critères retenus étaient les suivants :

- Le niveau d'autonomie quotidien des résidents ;
- Nous avons pris le parti de proposer, au préalable, des sorties accompagnées suivies de sorties seuls régulières, et ce sur du long terme. Les comportements des résidents ont ainsi pu être observés. De même, cette approche nous a permis de travailler certaines compétences comme la gestion de l'argent de poche, le respect des horaires, etc.
- Les comportements mis en évidence au sein du foyer ainsi que les interactions avec les autres résidents et les membres de l'équipe ;
- La stabilité du comportement et de l'humeur.

Nous avons également veillé à rencontrer individuellement chaque résident afin de lui présenter le projet, l'organisation et répondre aux potentielles craintes qui ont pu émerger.

Concernant l'organisation, trois phases ont été mises en évidence en fonction de l'évolution des résidents :

- **Phase 1** : Il s'agit progressivement pour les résidents de prendre leurs repères au sein de leur nouvelle habitation, tout en gardant un rythme de vie similaire à celui du centre KAMA. Dès lors, les résidents sont accompagnés la matinée (levé et toilette personnelle), la soirée (toilette personnelle et couché) et la nuit par un éducateur. La journée, ils continuent à assister aux activités proposées par le centre KAMA.

Les trois repas et les médications sont donc pris avec l'ensemble des autres résidents au sein du foyer.

- 07h00 à 08h00 : Levé, toilette personnelle et départ vers le centre KAMA
- 08h00 à 09h30 : Repas (petit-déjeuner)
- 9h30 à 11h30 : Activités
- 12h00 à 13h00 : Repas (déjeuner)/Hygiène
- 13h00 à 14h00 : Sieste et temps libre
- 14h00 à 16h00 : Activités
- 16h00 à 17h00 : Repas (pause café, 2 services)
- 17h00 à 18h30 : Activités et temps calme
- 18h30 à 19h30 : Repas (dîner)
- 19h30 à 22h00 : Retour à l'habitation et temps libre
- 22h00 à 08h00 : Nuit

- **Phase 2 :** La journée, les résidents participent aux activités organisées par le centre KAMA. Trois fois par semaine (de 14h à 16h), un éducateur se rend au logement et accompagne les résidents dans les tâches quotidiennes afin d'accroître leur niveau d'autonomie (aide à la lessive, au ménage, etc.). En outre, progressivement, une aide est apportée lors de l'élaboration des menus et la préparation des repas. Cet apprentissage passera par différentes étapes comme une réflexion sur la pyramide alimentaire, l'élaboration d'un menu, l'achat des aliments, la préparation du repas en tenant compte des mesures de sécurité, etc.

Notons que la médication est, à ce stade, toujours prise au centre KAMA. La nuit, le veilleur présent au centre KAMA réalise régulièrement des rondes au sein de l'habitation.

- 7h00 à 09h30 : Levé, toilette personnelle et repas (progressivement au sein de l'habitation)
- 09h30 à 11h30 : Activités
- 12h00 à 13h00 : Repas (déjeuner)/Hygiène
- 13h00 à 14h00 : Sieste et temps libre
- 14h00 à 16h00 : Activités// 3X/S Activités visant l'autonomie
- 16h00 à 17h00 : Repas (pause café, 2 services)
- 17h00 à 18h30 : Activités et temps calme
- 18h30 à 19h30 : Repas (progressivement au sein de l'habitation)
- 19h30 à 22h00 : Temps libre
- 22h00 à 08h00 : Nuit

- **Phase 3 :** Durant cette phase, la vie quotidienne ressemble le plus possible à la vie de tout un chacun. Dès lors, après le temps de toilette personnelle, le petit-déjeuner est préparé par les résidents et pris au sein de l'habitation. Les personnes rejoignent ensuite seuls le foyer pour participer aux activités. Après avoir préparé et pris le déjeuner au sein de leur habitation, les résidents ont la possibilité de réaliser une activité bénévole (les démarches ayant été effectuées durant la phase précédente).

Ajoutons que les médications sont prises au logement. Aucun veilleur n'est présent sur la structure la nuit mais les résidents ont toujours la possibilité de contacter celui présent au centre KAMA en cas de besoin.

- 7h00 à 09h30 : Levé, toilette personnelle et repas (au sein de l'habitation)
- 09h30 à 11h30 : Activités
- 12h00 à 13h00 : Repas (au sein de l'habitation)/Hygiène
- 13h00 à 14h00 : Sieste et temps libre
- 14h00 à 16h00 : Possibilité de réaliser une activité bénévole
- 16h00 à 17h00 : Retour à l'habitation
- 17h00 à 18h30 : Temps calme
- 18h30 à 19h30 : Repas (au sein de l'habitation)
- 19h30 à 22h00 : Temps libre
- 22h00 à 08h00 : Nuit

8. Informations relatives au personnel

Volume d'emploi par fonction

Le volume d'emploi par fonction respecte les normes d'encadrement éducatif fixées par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 14 mai 2009 (à savoir 0.6 ETP par résident présent). Le détail est envoyé annuellement à l'Awiph lors de la transmission du cadastre du personnel.

Horaires: logique de structuration des horaires

Entre 8h00 du matin et 22h00, un minimum de deux éducateurs sont à l'horaire avec un maximum de sept éducateurs et un aide-soignant durant les activités. Durant le temps de midi, deux infirmiers et un aide-soignant aident l'équipe éducative pour superviser le repas. De 22h00 à 8h00, un éducateur et un infirmier de nuit veillent à la sécurité et au bien-être des résidents. Ci-dessous l'horaire des éducateurs et infirmiers pour une journée type.

En semaine (du lundi au vendredi, sauf jours fériés) :

Période	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	16h30	17	18	19	20	21	22
	DOUCHES	LEVER	DEJEUNER+TOIL	ACTIVITE	ACTIVITE	REPAS	SIESTE	ACTIVITE	ACTIVITE	PAUSE CAFE	PAUSE CAFE	ACTIVITE	ACTIVITE	REPAS	TEMPS LIBRE	MISE EN CHAMBRE	NUIT
EDUC	1	1	1	1	1	1	1	1									
	1	1	1	1	1	1	1	1									
		1	1	1	1	1	1										
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						
			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
								1	1	1	1	1	1	1	1	1	

										1	1	1	1	1	1	1			
										1	1	1	1	1	1	1	1		
										1	1	1	1	1	1	1	1		
AS											1	1	1	1	1	1			
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1									
	1	1	1	1	1														
INFI	1	1	1	1	1	1	1	1	1										
	1	1	1	1	1	1													
																			1

Le week-end (samedi, dimanche et jours fériés) :

Période	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	16h30	17	18	19	20	21	22
	DOUCHES			ACTIVITE	ACTIVITE	REPAS	SIESTE	ACTIVITE	ACTIVITE	PAUSE CAFE	PAUSE CAFE	ACTIVITE	ACTIVITE	REPAS	TEMPS LIBRE	MISE EN CHAMBRE	NUIT
EDUC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			

										1	1	1	1	1	1	1	1	1			
																				1	
AS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1										
												1	1	1	1	1	1	1			
INFI	1	1	1	1	1	1															
	1	1	1																		1

9. Conditions d'admissions et période d'essai

Les conditions d'admission au sein du foyer « Le Centre Kama » sont reprises ci-dessous.

Procédure et critères d'admission

Les dossiers de candidature sont examinés par le service « admissions et orientations » du Centre Kama. Si, sur base de l'analyse du dossier, le profil du candidat semble correspondre à celui des personnes accueillies au sein du foyer, une rencontre est organisée entre le candidat, une personne proche (parent ou tuteur) et la responsable du service « admissions et orientations ». Les objectifs de cette rencontre sont, d'une part, de mieux connaître le candidat et recueillir des informations complémentaires à son sujet, et d'autre part, de présenter au candidat l'institution et son mode de fonctionnement.

Si cette rencontre n'est pas concluante et que le dossier de candidature n'est pas accepté, la responsable du service « admissions et orientation » informe par téléphone et par courrier la personne concernée (famille ou tuteur) en motivant le refus.

Par contre, si la rencontre est concluante, l'étude de la candidature est poursuivie. L'accord de prise en charge est envoyé au tuteur, parent ou assistant social afin qu'il puisse introduire une demande auprès de l'administration en vue d'obtenir l'aval et la confirmation de la prise en charge financière. Dès réception de ces documents par le service « admissions et orientations », une date d'entrée est programmée.

L'accompagnateur (parents, tuteur, assistant social, infirmier), le directeur et un infirmier de l'établissement ainsi que la responsable du service « admissions et orientations » sont présents lors de l'entrée effective du nouveau bénéficiaire. La personne est présentée à l'équipe éducative et aux autres résidents du foyer. La journée type lui est expliquée ainsi que les règles de l'institution. Un éducateur référent lui est assigné.

Les jours qui suivent l'entrée, l'équipe éducative porte une attention toute particulière au nouveau résident afin de s'assurer que celui-ci s'adapte à son nouveau foyer de vie et s'intègre aux autres résidents. Il est évalué par les équipes éducative et médicale afin de définir au mieux son profil, ses préférences et son caractère. Enfin, un projet pédagogique individualisé est élaboré trois mois au plus tard après l'entrée.

Procédure et critères de réorientation

Durant la période d'essai

Durant la période d'essai qui est de 6 mois, à tout moment et sans préavis, une des deux parties (le résident représenté par son tuteur ou l'institution) peut décider d'interrompre la prise en charge.

En ce qui concerne le foyer, cette décision est prise après concertation entre l'équipe éducative, la responsable du service « admissions et orientations » et le directeur psychopédagogique sur base de rapports éducatif, médical et psychiatrique.

L'arrêt de prise en charge est décidé essentiellement lorsque le résident, après plusieurs mois, montre de grandes difficultés à s'intégrer au sein du foyer ou s'il présente des comportements présentant un danger pour lui-même et/ou les autres résidents et pour lesquels les équipes éducative et médicale sont démunies. Le tuteur et la famille sont prévenus par courrier de l'arrêt de la prise en charge et du motif. Un document de fin de prise en charge est envoyé au conseil général.

Après la période d'essai

Toute réorientation en interne est réalisée après une concertation entre le résident (en fonction de ses capacités), le tuteur, l'équipe éducative, le directeur du foyer, la responsable du service « admissions et orientations » et du directeur psychopédagogique, sur base de rapports éducatif, médical et psychiatrique. Afin que cette réorientation soit effective, un accord écrit est demandé au tuteur. Ce changement est envisagé uniquement lorsque le résident ne parvient pas à s'intégrer au sein du nouveau foyer ou si, après plusieurs années, celui-ci ne lui convient plus. Dans ce cas également, un accord du Conseil général doit toujours être obtenu.

Toute réorientation en externe (réorientation définitive) est effectuée après une concertation entre le résident (en fonction de ses capacités), sa famille, son tuteur, le directeur du foyer, l'équipe éducative, la responsable du service « admissions et orientations » et l'administrateur délégué, toujours sur base de rapports éducatif, médicale et psychiatrique. Cette réorientation est envisagée essentiellement lorsque le résident présente une régression brusque ou des troubles graves du comportement le mettant en danger ou représentant un danger pour les autres bénéficiaires. Dans ce cas, le résident dispose d'un préavis de 3 mois avant l'arrêt de la prise en charge. Le tuteur et la famille sont prévenus par courrier de l'arrêt de la prise en charge et du motif. Un document de fin de prise en charge est envoyé au conseil général.

10. Droits et obligations mutuels du bénéficiaire, de son représentant légal et du service

Le représentant légal du résident et l'institution s'engagent à respecter la « Convention de séjour entre le résident, son représentant légal et l'institution ».

Le service assure la prise en charge des bénéficiaires du 1^{er} janvier au 31 décembre, 24h/24.

L'hygiène et les soins du corps du résident sont organisés sous la responsabilité de l'institution et encadrés par le personnel éducatif et/ou infirmier.

Les soins de santé sont organisés tant en préventif qu'en curatif et sont assurés par le personnel d'encadrement en collaboration avec les partenaires médicaux et paramédicaux (médecin généraliste, médecin pédiatre, médecin psychiatre, dentiste, infirmiers, services hospitaliers, etc.). Les médicaments sont préparés sous la

responsabilité de la coordination médicale et paramédicale et sont distribués sous la surveillance du personnel infirmier et/ou éducatif.

Chaque jour, le résident participe à une série d'activités organisées et supervisées par l'équipe éducative et/ou infirmière. Ces activités sont de type pédagogique, paramédical, sportif ou récréatif.

L'institution tient à jour un dossier médico-social-psycho-pédagogique individuel.

Outre les informations mentionnées dans le Vade-Mecum sur la vie affective et sexuelle des résidents, nous soulignons ici que le résident a le droit à la communication, à la parole et à l'information. De son côté, le service a le devoir de protéger les résidents contre toute atteinte à leur intégrité d'où qu'elle vienne.

11. Absences

Absences pour convenance personnelle

Les dispositions applicables pour les absences sont fixées conformément au règlement départemental de l'aide sociale (en règle générale).

Le règlement de fonctionnement de l'établissement fixe à 35 jours/an, le nombre de jours d'absence autorisés.

Toute demande de journée d'absence supplémentaire doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Directeur de l'établissement.

Lorsque le résident est absent plus de 35 jours par an, sa prise en charge peut-être interrompue.

Une journée d'absence est définie comme une journée durant laquelle le résident ne prend aucun repas dans l'établissement.

Dans le cadre des retours en famille organisés de manière régulière par Le Centre Kama pour l'ensemble des résidents, les absences inférieures à 48h consécutives, augmentées le cas échéant de deux jours de route, donnent lieu à facturation. Les jours de sortie et d'entrée sont dus.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, un calendrier prévisionnel annuel des absences (à l'exception bien entendu des absences inopinées) doit être établi avec le résident, son entourage, le représentant légal le cas échéant et l'équipe.

Stages

Des stages peuvent avoir lieu. L'acceptation aura lieu après l'étude du dossier et la réception de toutes les pièces demandées. Ce stage ne peut excéder un mois.

12. Réclamations, suggestions et remarques

Les services agréés ou autorisés par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) s'engagent à promouvoir la meilleure qualité possible des services à leurs usagers. Toutefois, même dans les meilleurs services, il peut arriver que des problèmes surgissent. Ceux-ci nécessitent une action et il est important que les usagers puissent faire entendre leurs voix.

Dans ce prolongement, avant toute chose, Le Centre Kama invite le représentant légal d'un résident ou la famille à faire part d'un désaccord/mécontentement par téléphone,

ou mieux encore par email ou lettre à la direction du foyer « Le Centre Kama » dans lequel est accueilli son protégé. La direction du foyer mettra tout en œuvre pour favoriser un arrangement à l'amiable.

Toutefois, en cas d'absence de réaction du directeur du foyer, ou de réaction peu satisfaisante à ses yeux, Le Centre Kama invite le représentant légal d'un résident ou la famille à envoyer un email à la direction générale du groupe. Pour ce faire, toute réclamation, suggestion ou remarque doit être adressée à :

Monsieur Benoît DUPLAT, Administrateur Délégué
Le Carrosse
Chaussée du Roeulx, 63
B - 7000 Mons
reclamation@carrosse.be

Si malgré tout le désaccord perdure, « Le Centre Kama » invite le représentant légal du résident ou la famille à saisir l'AVIQ.

En effet, un processus de gestion de plaintes accessible et indépendant constitue un élément important d'une assurance de qualité. Il permet à l'Agence et aux responsables des services agréés ou autorisés de détecter rapidement les problèmes éventuels et aux usagers d'exprimer leurs avis. La plainte doit être introduite par écrit. Elle doit mentionner lisiblement les coordonnées de la (ou des) personne(s) plaignante(s), adresse exacte et complète, numéro de téléphone si possible, et être datée et signée. Ceci peut se faire par courrier, par fax ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

AVIQ
Service Audit et Inspection
Rue de la Rivelaine, 21
B - 6061 Charleroi

Tel : +32 71 20 58 31 / Fax : +32 71 20 51 65
E-mail : sinspection@awiph.be

Cette procédure est explicitement décrite dans la « Convention de séjour entre le résident, son représentant légal et l'institution » signée entre le tuteur et Le Centre Kama.

13. Assurances

Les assurances souscrites par Le Centre Kama couvrent les risques suivants : incendie, assurance omnium des véhicules (passagers et conducteurs), responsabilité civile des résidents et de leur encadrement, accident de travail, les différentes organisations exceptionnelles.

Les principaux contrats ont été souscrits auprès d'ETHIAS avec les numéros :

Incendie : 45.273.776

Droit commun : 45.236.046

Responsabilité Objective : 45.274.617

Responsabilité Civile d'exploitation : 45.273.909

Accident du travail : 6.574.784